

RÉGIME DE BASE

Régime de Base – Cotisations 2008

Cotisation provisionnelle 2008 sur revenu 2006

- Tranche 1 : **8,6 %** jusqu'à 28 285 €,
Cotisation maximale : **2 433 €**
- Tranche 2 : **1,6 %** de 28 285 € à 166 380 €
Cotisation maximale : **2 210 €**
- Cotisation totale maximale : **4 643 €**
Cotisation minimale : **145 €**
en cas de revenus inférieurs à 1 688 € (200 SMIC horaire).

+ Régularisation de la cotisation 2006 sur revenus 2006.

Régime de Base

Points de retraite et trimestres d'assurance

Tranche 1

450 points maximum par an
pour 28 285 € de revenus

Total

Tranche 2

100 points maximum par an
pour 166 380 € de revenus

**550
points**

Valeur du point : **0,518 €**
0,522 € à compter du **01/09/2008**

**Trimestres
d'assurance**

4 trimestres maximum par année civile
1 trimestre validé par tranche de revenus
de 1 688 € (200 SMIC horaire)

Régime de Base - Début d'affiliation

Cotisation provisionnelle forfaitaire

1^{re} année en 2008 : **579 €**

2^e année en 2008 : **854 €**

Différé



Sur demande écrite et avant tout règlement, le paiement de la cotisation **provisionnelle** des 12 premiers mois d'affiliation peut être reporté jusqu'à la fixation de la cotisation définitive sans majoration de retard.

Étalement
de paiement



La cotisation **définitive** pourra, sur demande écrite, être étalée, sans majoration de retard sur une période de 5 ans maximum avec des règlements de 20% minimum par an.

Régime de Base – Cas particuliers

Femmes médecins

→ **100 points**
supplémentaires

pour les femmes médecins, au titre du trimestre civil au cours duquel survient l'accouchement.

Médecins invalides

→ **200 points**
supplémentaires

par année pour les médecins invalides en exercice obligés de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie.

Exonération pour raison de santé

Arrêt de 6 mois : Exonération totale de la cotisation annuelle avec attribution de **400 points**.

Régime de Base

Compensation nationale en 2006

Versent

Professions libérales 429 M€

Avocats 62 M€

SALARIES 5 132 M€

Reçoivent

Industriels et commerçants 936 M€

Artisans 452 M€

EXPL. AGRIC. 4 236 M€

Montant moyen versé

- par salarié : **203,24 €**
- par professionnel libéral : **843,80 €**

Régime de Base – Périodes rachetables

Rachat de 12 trimestres maximum
Pour atteindre le taux plein
(160 trimestres ou s'en rapprocher)

- Les années d'études supérieures si la CARMF est le premier régime auquel le médecin a été affilié après l'obtention du diplôme et s'il n'a pas été affilié à un régime de retraite pour ces années.

- Les années au titre desquelles il est acquis moins de 4 trimestres par an (dispense de 1^{ère} année d'affiliation ou pour revenus insuffisants).

Régime de Base – Coût du rachat

Trimestres d'assurance

Il permet d'atténuer la décote de 1,25% par trimestre manquant ou d'atteindre le taux plein (actuellement 160 trimestres à partir de 60 ans).

Coût à 57 ans en 2008

de **2 281 €**
à **2 606 €**

selon le revenu,
par trimestre racheté.

Trimestres d'assurance et de points

Il permet d'atténuer la décote ou d'atteindre le taux plein avec une retraite **majorée du montant correspondant aux points supplémentaires acquis.**

Coût à 57 ans en 2008

de **3 381 €**
à **3 862 €**

selon le revenu, par trimestre racheté (de **99,3 points** à **113,4 points** acquis par trimestre).

Déductibilité fiscale des cotisations de rachat

Régime de Base – Age de départ à la retraite

	160 trimestres (*)	- de 160 trimestres (*)	+ de 160 trimestres (*)
de 60 à 64 ans	sans décote	sans décote (si inaptitude, anciens combattants, grands invalides)	
de 60 à 64 ans		avec décote (- 1,25 % par trimestre manquant)	
dès 65 ans	sans décote	sans décote	
60 ans et plus			avec surcote (+ 0,75 % par trimestre)

(*) Trimestres d'assurance tous régimes de Base confondus actuellement requis, cette durée sera portée progressivement à 164 trimestres du 01/01/2009 au 01/01/2012 à raison d'un trimestre par an.

La durée requise, l'année du 60^e anniversaire, est maintenue en cas de poursuite d'activité au-delà de cet âge.

Régime de Base – Décote / surcote

Exemple de décote

Trimestres d'assurance acquis par cotisation et rachat éventuel	155
Age du médecin au départ à la retraite	63 ans
Nombre de trimestres jusqu'à 65 ans	8
Nombre de trimestres manquants pour atteindre 160	5

Le plus petit nombre est retenu, soit 5 trimestres.

→ La retraite est calculée avec une réduction définitive de :
 $1,25 \% \times 5 = \mathbf{6,25 \%}$.

Exemple de surcote

Départ à la retraite	Trimestres d'assurance	
	Justifiés*	Ouvrant droit à surcote
63 ans	164 trimestres	4 trimestres

* Par trimestre supplémentaire cotisé au-delà de la durée requise, après 60 ans et postérieurement au 01/01/2004

→ La retraite est calculée avec une majoration définitive de :
 $0,75 \% \times 4 = \mathbf{3 \%}$.